

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE  
COMMUNE D'AMBILLOU**

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE D'AMBILLOU**

L'an deux mil vingt-trois, le 15 décembre, à 19h, le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Bruno CHEUVREUX, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 07 décembre 2023.

La séance a été publique.

*Effectif légal du conseil municipal : 19*

*Nombre de conseillers en exercice : 19*

Etaient présents 14	CHEUVREUX Bruno, CARRE Lucette, BETTE Thierry, BARRIER Charles, BOCAGE Jean-Yves, BROSSARD Angéline, TOUCHARD Valérie, BRAUD Santiana, BIZARD Bernadette, SUZANNE Julie, TEIXEIRA Garry DELAUNAY Jennifer, HEMOND Sylvie, DELETANG Claude
Etaient Absents 5	MARECHAL Marielle, <i>Excusée</i> MICHAUD Jean-Claude, <i>Absent</i> ROZO Emmanuelle, <i>Excusée</i> RICHARD Pascal, <i>Absent</i> CHENEAU Céline, <i>Excusée</i>
	--- --- <i>Pouvoir à Angéline BROSSARD</i> --- ---

**Votants : 15**

*Le quorum étant atteint, la séance a été déclarée ouverte à 19h.*

*Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.*

Charles Barrier a été désigné pour remplir cette fonction

**Adoption du dernier PV**

Le Maire,

Après avoir demandé aux Conseillers Municipaux s'ils avaient des observations à formuler sur le procès-verbal du 17 novembre 2023

A fait procéder au vote : le procès-verbal du 17 novembre 2023 a été adopté à l'unanimité.

**Ordre du jour de la séance**

**Délibérations :**

2023-045 : Sécurisation et aménagement de la Rue Principale : demande de subvention DETR 2024

2023-046 : Budget principal : décision modificative n°4

2023-047 : Convention pour la mise en œuvre d'un dispositif d'animation pour les aînés sur 7 communes de la CCTOVAL.

**Décisions du Maire**

Voir tableau.

**Informations diverses**

- Dérogation aux rythmes scolaires
- Résultats du Téléthon
- Maisons décorées

## DELIBERATIONS

### 2023-045 : Sécurisation et aménagement de la Rue Principale

Le Maire informera le Conseil Municipal de la réception le 22 novembre 2023, de la circulaire de l'Etat relative aux demandes de subvention DETR/DSIL pour 2024.

Il indiquera que les dossiers sont à déposer avant le 22 décembre 2023.

Aussi, il proposera de déposer le dossier relatif à la sécurisation et à l'aménagement de la Rue Principale correspondant au programme "Mobilité durable".

#### Exposé du projet :

1. Il est constaté depuis de nombreuses années des excès de vitesse dans cette rue, qui est actuellement peu aménagée, et ne permet donc pas une circulation apaisée.
2. Les trottoirs sont anciens et en mauvais état, par certains endroits, ils n'ont pas la largeur réglementaire (voir le PAVE), il faut prévoir la mise en accessibilité de ces cheminements.  
Un élargissement de certaines parties pourrait permettre de remplir les obligations du PAVE, et de réduire la largeur de roulement et ainsi faire ralentir les automobilistes.
3. Cette rue est très minérale, le projet propose également de la végétaliser.

Compte tenu de tous ces éléments, il serait opportun de prévoir l'aménagement de cette rue.

Le Maire précisera enfin, que la bande de roulement traversant Ambillou a été fortement endommagée lors des derniers travaux de rénovation d'assainissement.

A ce titre, le Conseil Départemental pourrait inscrire dans son programme de travaux 2025, la réfection de cette route.

Ce qui permettrait de rénover complètement cette rue tant sur le plan des trottoirs, de la sécurisation et enfin de la bande de roulement.

#### Le planning pourrait être le suivant :

- Maîtrise d'œuvre en 2024,
- Début des travaux deuxième semestre 2024,
- Travaux du STA 2<sup>ème</sup> semestre 2025.

Un programme de travaux a été estimé : le Maire en communique les éléments aux conseillers.

Au cours de la réunion le Maire présente plan de financement prévisionnel de l'opération.

DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES	
Maîtrise d'œuvre, BE, frais divers	24 000 €	ETAT (DETR/DSIL) 30% sur 364 K€	109 200 €
Travaux	340 000 €	TOTAL subventions et FdC	109 200 €
		Autofinancement commune/projet	254 800 €
<b>Total HT</b>	<b>364 000 €</b>	<b>Total HT</b>	<b>364 000 €</b>
TVA	72 800 €	Autofinancement commune/TVA	72 800 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>436 800 €</b>	<b>TOTAL TTC</b>	<b>436 800 €</b>

Après exposé des motifs,

Après échanges entre les conseillers,

Après que toutes les explications ont été données :

#### Après délibération, le Conseil Municipal décide par 15 voix :

- **D'AUTORISER** le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR/DSIL 2024, afin de permettre les travaux de sécurisation, d'aménagement et de végétalisation de la Rue Principale.
- **D'APPROUVER** le plan de financement présenté ci-dessus,
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

**2023-046 : Budget principal : Décision modificative n°4**

Le Maire informera les élus :

- Que dans le cadre du projet d'extension du pôle de services, la CCTOVAL a délibéré favorablement sur l'attribution d'un fonds de concours à hauteur de 50 000 €,
- Que dans le cadre de la cession des terrains à VTH pour la construction des logements séniors, il convient de prévoir des crédits budgétaire au chapitre 041 (opérations d'ordres).

Il convient donc de prendre la décision modificative budgétaire ci-dessous.

**Après délibération, le Conseil Municipal décide par 15 voix :**

- **DE VALIDER** la décision modificative ci-dessous.

<b>37002</b>	<b>AMBILLOU - (1)</b>	<b>DM n°4 2023</b>
Code INSEE	COMMUNE D'AMBILLOU 303	

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal****ECRITURES DE CESSIION EURO SYMBOLIQUE + FONDS DE C**

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-204411 : Subv. nature org. publics - Biens mobiliers, matériel et études	0,00 €	8 892,83 €	0,00 €	0,00 €
R-2115 : Terrains bâtis	0,00 €	0,00 €	0,00 €	387,63 €
R-2132 : Constructions bâtiments privés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 505,20 €
<b>TOTAL 041 : Opérations patrimoniales</b>	<b>0,00 €</b>	<b>8 892,83 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>8 892,83 €</b>
R-13251 : Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>50 000,00 €</b>
R-1641 : Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €
<b>TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>8 892,83 €</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>58 892,83 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>8 892,83 €</b>		<b>8 892,83 €</b>

**2023-047 : Convention pour la mise en œuvre d'un dispositif d'animation pour les aînés sur 7 communes de la CCTOVAL (Annexe : Convention)**

Dans le cadre de la construction des deux logements inclusifs Impasse Jean Moulin, il est prévu la mise en œuvre d'un dispositif d'animation à destination des séniors.

Pour la mise en place de ces animations, la CCTOVAL et AGEVIE ont communiqué aux Mairies engagées dans la démarche, une convention faisant apparaître notamment un plan de financement du dispositif.

Le Maire rappellera :

- Que cette convention a déjà été transmise aux conseillers lors d'une séance précédente et que lecture en a été faite.
- Que Madame Riocreux, vice-présidente à la CCTOVAL, est venue présenter ce projet lors de la réunion du 17 novembre dernier.
- Que les conseillers municipaux ont pu poser leurs questions et obtenir les réponses.

Le Maire rappellera les points ci-dessous : il est demandé à la commune d'Ambillou :

- De mettre une salle à disposition gratuitement pour les rencontres (1 fois /mois pendant 2h30 environ),
- De désigner un référent qui sera l'interlocuteur d'Agévie,
- De verser une subvention à hauteur de 1 000 € par an, pendant 3 ans.

**Après délibération, le Conseil Municipal décide par 10 voix Pour (3 Abstentions, 2 Contre) :**

- **D'APPROUVER** les termes de la convention ci-annexée,
- **D'AUTORISER** le Maire à signer ladite convention,
- **DE PREVOIR** les sommes au budget général.

**2023-047 : Convention pour la mise en œuvre d'un dispositif d'animation pour les aînés sur 7 communes de la CCTOVAL (Annexe : Convention)**

Dans le cadre de la construction des deux logements inclusifs Impasse Jean Moulin, il est prévu la mise en œuvre d'un dispositif d'animation à destination des séniors.

Pour la mise en place de ces animations, la CCTOVAL et AGEVIE ont communiqué aux Mairies engagées dans la démarche, une convention faisant apparaître notamment un plan de financement du dispositif.

Le Maire rappellera :

- Que cette convention a déjà été transmise aux conseillers lors d'une séance précédente et que lecture en a été faite.
- Que Madame Riocreux, vice-présidente à la CCTOVAL, est venue présenter ce projet lors de la réunion du 17 novembre dernier.
- Que les conseillers municipaux ont pu poser leurs questions et obtenir les réponses.

Le Maire rappellera les points ci-dessous : il est demandé à la commune d'Ambillou :

- De mettre une salle à disposition gratuitement pour les rencontres (1 fois /mois pendant 2h30 environ),
- De désigner un référent qui sera l'interlocuteur d'Agévie,
- De verser une subvention à hauteur de 1 000 € par an, pendant 3 ans.

**Après délibération, le Conseil Municipal décide par 10 voix Pour (3 Abstentions, 2 Contre) :**

- **D'APPROUVER** les termes de la convention ci-annexée,
- **D'AUTORISER** le Maire à signer ladite convention,
- **DE PREVOIR** les sommes au budget général.

**DECISIONS DU MAIRE**

Numéro de la Décision	Nature de la décision	Information au Conseil
2023-D043	Autorisation donnée au Maire pour la signature du Lot n°2 dans le cadre de l'extension du pôle de services. Entreprise Pinon pour la somme HT de 39 888,91 €	15/12/2023
2023-D044	Renouvellement de la concession n°1992364 pour une somme de 100 €	15/12/2023
2023-D045	Renouvellement de la concession n°1974260 pour une somme de 100 €	15/12/2023
2023-D046	Renonciation au droit de préemption sur le bien situé section AC n°243 - 6 Allée des Devants	15/12/2023

## INFORMATIONS DIVERSES

### Extension du pôle de services

Jean-Yves Bocage informe le Conseil Municipal que les travaux du pôle de services vont commencer le 08 janvier 2024.

Les préfabriqués de chantier seront installés sur le site pour cette date.

### La vidéosurveillance

L'installation des caméras va débuter en janvier 2024.

### La borne de recharge électrique fonctionne-t-elle ?

Une élue s'interroge sur la borne de charge électrique installée rue du 11 novembre : a priori elle ne fonctionnerait pas.

Charles Barrier se propose de contacter le SIEIL afin de voir s'il y a un problème.

### La cérémonie des vœux

Le Maire rappellera la cérémonie des vœux qui se déroulera le 14 janvier 2024 à 10h30 à la salle des fêtes.

### Concours des maisons décorées,

Lucette Carré informe les élus que le jury des maisons décorées va passer le 22/12/2023 à 18h.

Le jury sera composé de Céline Cheneau, Lucette Carré, Sylvie Hémond, Claude Delétang et Santiana Braud.

### Dérogation aux rythmes scolaires

Lucette Carré informe le Conseil Municipal qu'il faudra délibérer au printemps 2024 afin de maintenir les rythmes scolaires actuels.

### L'installation de la fibre

Charles Barrier rend compte d'un courrier reçu en Mairie relatif au déploiement de la fibre sur la commune.

- 917 prises sont éligibles sur 950 identifiées initialement.
- 471 foyers ont souscrit un abonnement auprès d'un opérateur.

Les prises restant à rendre éligibles, le seront dans les prochaines semaines ou mois.

### IMPORTANT :

Le réseau de fibre optique va remplacer d'ici 2030 le réseau cuivre construit et exploité par Orange, pour les services de téléphonie fixe et d'accès internet.

Tous les clients qui souhaitent un abonnement de téléphonie fixe et d'accès internet vont devoir migrer leur abonnement vers la fibre optique pour conserver leurs services.

Pour plus de renseignements, consulter :

- Arrêt du réseau cuivre : [www.economie.gouv.fr/treshautdebit/](http://www.economie.gouv.fr/treshautdebit/)
- Tester son éligibilité et tout savoir sur la fibre : [www.valdeloirefibre.fr](http://www.valdeloirefibre.fr)

### La séance est levée à 20h15

NOM	EMARGEMENT
Le Maire, Bruno Cheuvreux	
Le (la) Secrétaire de Séance	